



Le pouvoir de l'humanité

XXXIV^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

28-31 octobre 2024, Genève

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION ET DES SÉANCES THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Commission II

Faire face aux besoins et aux risques humanitaires en restant fidèles à nos Principes fondamentaux

1) SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Date et heure : mercredi 30 octobre à 9 h 00

Président : M. Cosmas Sakala, secrétaire général de la Croix-Rouge de Zambie

Vice-présidente : Mme Anne Bergh, secrétaire générale de la Croix-Rouge de Norvège

Rapporteuse : Mme Gina Penz, déléguée Jeunesse de la Croix-Rouge allemande

A. Résumé

La Commission II a axé son travail sur l'importance que les Principes fondamentaux continuent de revêtir face aux vulnérabilités et aux risques émergents en examinant ces questions sous l'angle de l'action humanitaire fondée sur des principes. Elle a abordé les difficultés rencontrées et mis au point des solutions dans le cadre de quatre séances thématiques sur les effets des changements climatiques, le respect de l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, la migration et les risques numériques. Afin de renouveler l'engagement envers les Principes fondamentaux et de réaffirmer leur pertinence constante dans un monde en mutation, un appel aux États à respecter l'action humanitaire fondée sur des principes a été présenté.

B. Observations générales et faits saillants

L'un des principaux objectifs de la séance plénière d'ouverture de la Commission II était le lancement conjoint par les présidentes du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'un appel aux États à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes. Cet appel a été joint à la résolution intitulée « Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes » adoptée par le Conseil des Délégués le dimanche 27 octobre. Il exhorte les États à prendre des mesures concrètes afin de respecter les Principes fondamentaux et de soutenir l'adhésion des composantes du Mouvement à ces derniers. L'appel a été appuyé par deux orateurs issus des délégations des gouvernements du Brésil et de l'Australie, qui ont également souligné les pertes humaines et les risques inacceptables auxquels les travailleurs humanitaires et les volontaires se trouvent confrontés. Pour clôturer la séance plénière d'ouverture, les facilitateurs de chacune des quatre séances thématiques de la Commission II ont présenté rapidement les différents thèmes qui seront abordés et ont vivement invité les participants à prendre part aux discussions.

2) SÉANCES THÉMATIQUES

A. **Œuvrer ensemble pour réduire les conséquences des changements climatiques sur les communautés, de 10 h 30 à 12 h 00**

La séance thématique consacrée aux effets des changements climatiques visait à déterminer comment nous pouvons tirer parti de notre humanité commune pour faire face à la crise climatique. En s'appuyant sur plusieurs déclarations destinées à encourager le débat, le public et les intervenants ont réfléchi aux mesures qui doivent encore être mises en œuvre pour lutter contre la crise climatique, y compris dans les situations de conflit, ainsi qu'à la manière de prioriser nos efforts collectifs. Par exemple, les participants étaient entièrement d'accord avec la déclaration « *la relation que nous entretenons avec notre planète et la nature influe sur les changements climatiques. Face à ces phénomènes, nous devons donner la priorité à toutes les formes de vie, et pas seulement à la vie humaine* ». Les intervenants ont abordé différentes questions, telles que le rôle que doivent jouer les Sociétés nationales dans l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les interventions de réduction des risques de catastrophe et la nécessité de collaborer avec un plus large éventail de partenaires, notamment des acteurs chargés de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes, afin de renforcer la résilience climatique des communautés côtières et des petites îles. L'accent a été mis sur la nécessité de continuer à favoriser l'action locale et de mettre en lumière le rôle des jeunes et des volontaires.

Les participants se sont en outre engagés à prendre de nouvelles initiatives, notamment à réduire notre empreinte écologique, à déployer à plus grande échelle les mesures d'adaptation, à mettre au point des protocoles d'action précoce et à accroître l'intégration de solutions fondées sur la nature dans les activités de réduction des risques de catastrophe. Ils ont également insisté sur le fait que les communautés, les gouvernements et les entreprises ont tous un rôle à jouer, y compris pour réduire les émissions et investir davantage dans la préparation et l'adaptation des communautés.

B. **Respecter l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, de 10 h 30 à 12 h 00**

Cette séance thématique avait un double objectif : partager les enseignements tirés par les Sociétés nationales dans le cadre de la mise en œuvre des Principes fondamentaux et améliorer notre compréhension de ces derniers en s'appuyant sur un scénario hypothétique.

Les participants issus des Sociétés nationales ont expliqué l'importance que revêtent les Principes fondamentaux dans de multiples contextes. Les représentants du Croissant-Rouge de Somalie ont évoqué les difficultés et les possibilités liées à la mise en application des Principes fondamentaux dans une situation de conflit armé, tandis que les représentants de la Croix-Rouge de Mongolie ont souligné combien il est important de se fonder sur une solide base juridique, de définir précisément le rôle d'auxiliaire de la Société nationale et de garantir la diversification des sources de financement. Les représentants de la Croix-Rouge autrichienne et du Gouvernement autrichien ont donné l'exemple de la lutte contre le Covid-19 pour mettre en évidence l'étroite collaboration qui a été rendue possible par le rôle d'auxiliaire de la Société nationale ainsi que la manière dont les Principes fondamentaux ont permis de l'orienter et d'en définir les modalités. Il est ressorti de cette séance que l'action de la Société nationale fondée sur des principes est tout aussi importante que les réalités auxquelles elle est confrontée.

Les participants ont ensuite examiné le scénario hypothétique selon lequel un pays en proie à un conflit armé non international a été dévasté par un tremblement de terre. L'un des principaux points soulevés était la nécessité de renforcer la relation de confiance avec les gouvernements,

les communautés et les autres parties prenantes avant que des conflits et des situations d'urgence ne surviennent en garantissant un certain niveau d'engagement, le suivi de l'action humanitaire fondée sur des principes et l'établissement de partenariats pertinents, autant de mesures qui sont indispensables pour faire en sorte que les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge apparaissent comme des partenaires fiables et indépendants dans ces contextes. Les perceptions et les actions d'une Société nationale dans le cadre d'une situation d'urgence peuvent avoir un impact durable sur la manière dont elle sera considérée à l'avenir.

La séance thématique a montré que les mesures prises pour garantir le respect des principes peuvent varier selon les circonstances et que des solutions souples sont parfois nécessaires. Les participants ont en outre souligné que les Principes fondamentaux nous unissent autour de valeurs communes qui permettent de mener des discussions sur les enjeux humanitaires avec différents partenaires et dans de multiples contextes.

C. Relever les défis urgents dans le contexte de la migration : l'importance d'une action humanitaire fondée sur des principes, de 13 h 30 à 15 h 00

Cette séance thématique a permis au Mouvement, aux États et à aux autres parties prenantes clés de mettre en lumière le rôle crucial et la valeur ajoutée de l'action humanitaire fondée sur des principes mise en œuvre par le Mouvement dans le domaine de la migration, y compris sa présence au niveau local et sa portée mondiale. Les Sociétés nationales sont des acteurs locaux essentiels : les relations qu'elles entretiennent avec les migrants (y compris les réfugiés) et leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics sont indispensables pour garantir l'accès aux migrants ainsi qu'une diplomatie humanitaire efficace.

Les participants ont conclu qu'il importe plus que jamais de mettre en application les Principes fondamentaux. Ces derniers permettent au Mouvement de venir en aide aux migrants en se positionnant comme un acteur de poids et digne de confiance, mais aussi de rester un partenaire crédible sur la scène internationale. Le Mouvement peut ainsi atteindre les personnes les plus vulnérables dans les pays d'origine, de transit et de destination, et veiller à ce que nos interventions d'aide humanitaire et de protection en faveur des migrants (y compris des réfugiés) le long des routes migratoires demeurent fondées sur les besoins, quels que soient le statut des personnes et les raisons qui les poussent à migrer.

Il a en outre été souligné combien il est important que le Mouvement travaille de concert avec d'autres acteurs dans le domaine de la migration. La Stratégie 2024-2030 relative à la migration récemment adoptée orientera les activités de coordination et la mise en œuvre des partenariats. Dans un contexte de multiplication des besoins et des difficultés, le Mouvement s'appuiera sur celle-ci pour veiller à ce que les migrants soient plus en sécurité et traités avec dignité, mais aussi en mesure de s'épanouir dans des sociétés inclusives et de participer activement à la prise de décisions qui les concernent.

D. Sensibiliser aux défis émergents : risques en matière de protection humanitaire dans un monde de plus en plus numérique, de 13 h 30 à 15 h 00

Cette séance thématique portait sur les risques numériques auxquels nous sommes actuellement confrontés, tels que la désinformation, la mésinformation, le recours à l'intelligence artificielle, les restrictions de connectivité et les coupures, la gouvernance des données dans l'espace numérique, les cybermenaces et les risques en matière de protection des données et de diffusion des informations. Ces risques peuvent avoir diverses répercussions néfastes sur les personnes, notamment sur leur santé mentale, leur sécurité générale et en ligne, la protection de leurs données et leur bien-être physique et économique.

Les participants ont également réfléchi à la manière dont ces risques compromettent les interventions humanitaires face aux crises ainsi que l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante. Les informations malveillantes contribuent à aggraver les vulnérabilités et à saper la confiance accordée par les personnes et les communautés aux acteurs humanitaires. En temps de crise, la connectivité est cruciale pour pouvoir accéder aux informations et aux services essentiels. Les restrictions en la matière peuvent avoir des effets en cascade sur les personnes, leur vie de famille, les services financiers et humanitaires, etc. Les réseaux sociaux et les entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication jouent un rôle décisif et doivent collaborer avec les acteurs humanitaires afin de faire face à ces risques. Les communautés doivent toujours être au cœur des interventions visant à remédier aux risques liés aux infrastructures, aux données et aux informations.

L'intelligence artificielle est utilisée pour perfectionner les systèmes d'armes et de ciblage dans le cadre des opérations militaires, mais aussi pour mettre en œuvre des interventions d'urgence et améliorer les soins cliniques prodigués aux patients. Parmi les risques associés à cette technologie figurent l'automatisation excessive, les biais, les hallucinations et les faux positifs. Diverses mesures peuvent être mises en place pour les atténuer, telles que des solutions de sécurité et des pratiques d'apprentissage automatique améliorées ainsi que les mesures de protection connexes. Il est primordial de faire en sorte que l'être humain garde un certain contrôle et de ne pas s'en remettre aux calculs réalisés par un ordinateur pour prendre des décisions qui auront des répercussions sur des vies humaines.

Lorsque nous évoquons les technologies numériques, il est presque toujours question de données. Nous les utilisons chaque fois que nous devons collecter et traiter des données pour assurer des services. Toutefois, ces activités s'accompagnent de risques importants susceptibles d'entraîner des violations de données et une mauvaise utilisation des informations personnelles qui contreviennent aux principes de protection. Les données ne doivent pas devenir une monnaie d'échange permettant de garantir la protection des personnes.

Si les technologies numériques offrent de nombreuses possibilités en matière d'action humanitaire, elles peuvent également aggraver les risques auxquels sont confrontées les personnes touchées par des crises humanitaires.

3) SECONDE SÉANCE PLÉNIÈRE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Lors de la seconde séance plénière, les facilitateurs des quatre séances thématiques ont rendu compte des résultats de leurs séances respectives. Les orateurs issus des gouvernements du Cameroun et du Royaume-Uni ont fait savoir qu'ils soutenaient fermement l'appel lancé aux États. Ils ont en outre souligné l'importance de la relation qu'entretiennent le gouvernement et la Société nationale (ainsi que ses limites) pour que celle-ci puisse agir dans le respect des Principes fondamentaux.

Nous sommes tous gagnants si les Principes fondamentaux sont respectés, et tous perdants s'ils ne le sont pas. À l'heure où plus de 120 conflits armés font rage dans le monde, où le nombre de personnes en déplacement n'a jamais été aussi élevé et où les pandémies et les catastrophes naturelles se multiplient, nous avons pour mission commune, en tant que Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'agir conformément à nos Principes fondamentaux, lesquels constituent la boussole morale et opérationnelle du Mouvement, comme l'a démontré avec force la Commission II.